

MOUNTAIN BIKE

Communiqué du Collège des Commissaires UCI n° : 1

Nom de l'épreuve : Transmaurienne Vanoise

Classe : 2

Format : XCS

Catégorie : HOMMES/FEMMES ELITE

Lieu : Aussois et Val Cenis

Date : 10/8/2020

Heure : 17 : 00

Sujet : Décisions du Collège des Commissaires après la 1ere étape

1- Comportement incorrect pendant la mise en grille avec refus d'obtempérer et geste déplacé, les sanctions suivantes sont infligées au coureur dossard 415 Thomas Pidcock (UCI : 10010977552)

- Une amende de 200 CH (Article 12.4.001 & 4.14.024.24)
- Une pénalité de 30 minutes au classement général compte tenue les excuses présentées après l'étape, et son comportement général afin d'éviter l'exclusion de l'épreuve.

2- Au kilomètre 40, 197 coureurs ont été arrêtés et orientés par la direction de course vers l'arrivée pour des raisons de sécurité compte tenue des violents orages qui éclataient sur les sommets.

Les passages antérieurs à la dérivation ont servi pour produire un résultat juste.

Le Président du Collège des Commissaires :

Nom : ANASTASIOU

Prénom : Savvas

Signature :

